



La thèse professionnelle

Master Spécialisé en Contrôle de Gestion

Conception des Programmes de Contrôle des Comptes - Cas de la CNSS -

Préparée par : Mlle Asmaa **BENARIF**

Encadrant Pédagogique :
M. BENDRIOUCH
Encadrant professionnel :
M. BOUBEKRI

©2003-2004

Dédicaces

L'achèvement de ce modeste travail qui marque l'association de la vie estudiantine à la vie professionnelle, est dédié à:

** Mes Chères Parents qu'Allah tout puissant les protège*

** Ma Sœur et Mes Frères que j'aime beaucoup*

** Mon chef de division M. Hicham BOUBEKRI avec tout mon respect*

** Mes Collaborateurs ENCGistes à la CNSS avec toute mon amitié*
pour leur soutien et aide physique et moral.

Et enfin à tout le personnel de la Caisse Nationale De Sécurité Sociale et tout le corps professoral et administratif de l'ISCAE envers qui je dédie mes pensées les plus affectueuses en signe de ma gratitude.

TABLE DES MATIERES

Avant propos _____	4
Introduction _____	6
 Première partie _____	 8
 <i>Chapitre I : Présentation de la Caisse Nationales de Sécurité Nationale _____</i>	 9
I- Le Cadre Général de la CNSS : _____	9
1- Historique du régime de la sécurité sociale _____	9
2- Activités de la CNSS _____	10
3- Les cotisations dues à la CNSS _____	11
4- Les prestations servies par la CNSS _____	12
II- Organisation de la CNSS _____	15
 <i>Chapitre 2: La Direction Financière et Comptable: Locomotive de modernisation au sein de la CNSS _____</i>	 18
I- La Direction Financières et Comptable _____	18
1. Organigramme _____	18
2. Les attributions de chaque division _____	20
II- Les services composants la division comptable : _____	23
1. Service de la comptabilité générale : _____	23
2. Service de la comptabilité des tiers : _____	25
III- Diagnostique de la situation actuelle de la tenue de la comptabilité au sein de la CNSS _____	26
 Deuxième partie _____	 30
 <i>Chapitre 1: Les comptes de la comptabilité générale selon le Plan Comptable Marocain _____</i>	 30
I- Les comptes des immobilisations _____	30
1. Les immobilisations incorporelles _____	30
2. Les immobilisations corporelles _____	35
3. Immobilisations financières _____	44
II. Les achats/Fournisseurs _____	47
III. Les comptes de la trésorerie _____	51
IV. Les comptes du Personnel-Paie _____	56
V. Les comptes de régularisation _____	60
 <i>Chapitre 2 : Les comptes spécifiques à l'activité de la CNSS _____</i>	 64
I. Les comptes d’Affiliés (la créance de la CNSS) _____	64
1. Schéma descriptif du processus de gestion du compte affilié _____	64
2. Programme de contrôle du compte affilié _____	70
II. Les comptes de prestations _____	75
III. Les comptes de placement _____	79
 Conclusion _____	 84

Avant propos

Avant propos

Seuls les dirigeants ont un accès direct réel à l'activité de l'organisation. Ceci leur confère une liberté d'action et un avantage informationnel important. Une telle situation nécessite la mise en place de moyens destinés à orienter leur comportement. Ces moyens prennent deux formes principales : les incitations (*incentives*) et le contrôle (*monitoring*). Les incitations – telles que la rémunération à la performance – ont pour objectif d'assurer un minimum de convergence d'intérêts. Le contrôle passe quant à lui par la mise en place de procédures de suivi de la performance des dirigeants afin de réduire l'asymétrie d'information. A cet égard, l'établissement des comptes annuels des entreprises (constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe) est un moyen de contrôle dont les enjeux sont importants. En effet, les états financiers annuels constituent une synthèse de l'activité de l'organisation exploitable par l'extérieur. Ils servent aux différents acteurs dans une optique d'évaluation, de prise de décision ou de diagnostic : pour le ministère de tutelle, les comptes annuels servent à déterminer la capacité de la CNSS à honorer ses engagements face à la société

Si la nécessité de procéder à l'établissement et à la diffusion des comptes annuels apparaît ainsi évidente, une telle situation pose néanmoins deux problèmes majeurs :

- Le premier concerne la pertinence intrinsèque des données comptables pour refléter la performance de l'organisation. Ce premier aspect fera l'objet de notre recherche.
- Le deuxième problème touche à la fiabilité des comptes annuels, c'est-à-dire la mesure dans laquelle ils sont fidèles aux normes comptables de

constitution et de présentation, indépendamment de la pertinence intrinsèque de ces normes.

En effet, il se trouve que les comptes annuels sont largement établis par les personnes que l'on cherche à contrôler : les dirigeants de l'organisation. La latitude dont ils disposent peut laisser planer un doute de la sincérité de l'information qu'ils diffusent. L'importance de disposer de données fiables sur les comptes annuels explique alors l'apparition de moyens pour vérifier les états financiers produits par les dirigeants à destination de l'extérieur. Parmi ces moyens on citera ici le programme de contrôle des comptes, c'est-à-dire un examen critique destiné à vérifier que l'information comptable est fidèlement traduite dans les comptes annuels conformément à un référentiel comptable identifié.

INTRODUCTION

L'environnement économique ainsi que le progrès technique rendent indispensable à la CNSS un suivi comptable de précision qui permettra la production d'information fiable pour donner une image fidèle de la situation financière de l'organisme.

Pour atteindre l'objectif de la certification de ses comptes, la Direction Financière et Comptable de la CNSS focalise ses efforts sur la modernisation de son système comptable et la correction des erreurs du passé en menant des opérations d'assainissement de tous les comptes.

Les travaux ainsi achevés permettront l'instauration d'une bonne gestion comptable qui se définit par :

1- Participation à l'établissement des comptes

- Mise en place d'un plan comptable adapté
- Surveillance de comptabilités, tenue de comptabilités
- Contrôle des services comptables
- Etablissement des situations périodiques
- Etablissement des comptes annuels :
 - ✓ Présentation des comptes annuels
 - ✓ Examen des comptes annuels
- Attestation des comptes auprès des organismes agréés et de l'administration fiscale
- Etablissement de comptes prévisionnels
- Etablissement des comptes de groupes, consolidation des comptes annuels

- Etablissement du tableau de financement
- Etablissement de budgets
- Suivi budgétaire
- Assistance comptable de toute nature

Parmi les travaux menés pour l'atteinte de l'objectif cité ci-dessus et qui fera le sujet du présent rapport : *La Conception Des Programmes De Contrôle De Comptes* lesquels prendront en considération les spécificités de l'activité de la CNSS.

Ce travail représente donc implicitement une analyse des modalités de la tenue de la comptabilité dans un organisme longuement accusé par la confusion et l'ambiguïté qui enveloppaient ses comptes. Concrètement, le questionnement général auquel on cherchera à répondre est le suivant :

- Quel est le processus de circulation de l'information comptable et son degré de fiabilité ?
- Les comptes représentent-ils l'image fidèle de la situation de la CNSS ?
- Les données comptables reflètent-elles la performance de l'organisation ?

Cette problématique générale sera déclinée plus précisément au cours de la construction de ce rapport qui sera composé de deux parties :

- La première partie sera consacrée à la présentation de la CNSS ainsi que la détermination de la problématique et plus précisément des raisons de la conception de ces programmes de contrôle de comptes
- La deuxième partie, quant à elle, présentera les programmes de contrôles des comptes ainsi établis par famille de compte et l'apport de ce nouveau outil de contrôle à la CNSS

Première partie

Chapitre I : Présentation de la Caisse Nationales de Sécurité Nationale

La Caisse nationale de la sécurité sociale « CNSS » est un organisme public, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Créée en 1961, la CNSS jouit d'une autonomie de gestion limitée grâce à l'intervention des pouvoirs publics qui prend la forme principalement de l'exercice d'un pouvoir de tutelle :

- La tutelle administrative du ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la solidarité.
- La tutelle financière du ministère des finances.

I- Le Cadre Général de la CNSS :

1- Historique du régime de la sécurité sociale

Le régime sécurité sociale au Maroc est passé par plusieurs étapes :

- ♣ **1927** : La Promulgation du dahir relatif à la réparation des accidents de travail.
- ♣ **1930** : L'instauration du régime de pensions civiles réservé aux fonctionnaires français et qui avait pour but de servir les pensions de vieillesse et de survie.

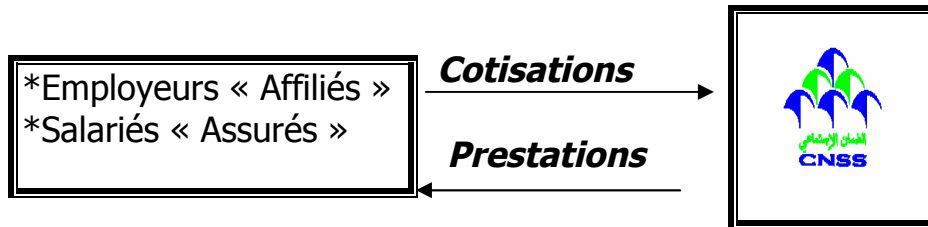
- ♣ **1942** : La Création de la Caisse d'Aide Sociale, considérée comme l'ancêtre de la CNSS.
- ♣ **1949** : La Mise en place de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites « CIMR », chargée de servir les pensions de vieillesse et de réversion aux travailleurs du secteur privé, mais dont l'adhésion a été facultative.
- ♣ **1959** : La Promulgation du dahir relatif au régime obligatoire de sécurité sociale des salariés de l'industrie, du commerce et des professions libérales qui a pour mission de protéger les assurés sociaux contre les risques de suppression de leur revenu en cas de maladie, de maternité, d'invalidité, et de vieillesse, de leur servir des allocations familiales et attribuer à leurs ayants droit, une allocation de décès et une pension de survivant.
- ♣ **1961** : L'Entrée en vigueur du régime obligatoire promulgué en 1959 et la Création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale « CNSS ».
- ♣ **1977** : La Création du Régime Collectif d'Allocation de Retraites « RCAR », dont la gestion est confiée à la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurance et qui a pour activité de servir les pensions aux agents temporaires, occasionnels et vacataires de l'état ainsi qu'aux agents des établissements publics.
- ♣ **1982** : L'Elargissement de son champ d'application du régime obligatoire de sécurité sociale au secteur de l'agriculture.
- ♣ **1994** : L'Elargissement de son champ d'application du régime obligatoire de sécurité sociale au secteur de l'artisanat.

2- Activités de la CNSS

La CNSS est chargée de deux missions :

- L'une est **principale** : la gestion du régime général de la sécurité sociale des entreprises privées et cela à travers :

- La collecte des cotisations dues par les employeurs et les salariés au titre de la sécurité sociale.
- Le versement des prestations auxquelles peut prétendre les assurés sociaux auprès de la CNSS.



- L'autre est secondaire : la gestion des polycliniques et des unités sanitaires mobiles, créés dans le but de contribuer d'une manière efficace au développement du secteur de la santé et d'assurer des soins de qualité au profit de l'ensemble du public.

3- Les cotisations dues à la CNSS

Elles sont composées de deux types de contributions, assises sur l'ensemble de la rémunération perçue par les salariés et dont les taux varient selon la famille de prestations concernées :

🌍 **La contribution patronale** : la cotisation patronale représente les 2/3 de la cotisation sociale globale versée à la CNSS et calculée sur la base de la rémunération brute mensuelle dans la limite d'un plafond fixé par décret.

🌍 **La contribution salariale** : la cotisation salariale représente le 1/3 de la cotisation sociale globale versée à la CNSS, à l'exception de la cotisation relative aux allocations familiales qui est exclusivement à la charge de l'employeur.

Tableau 1 : Le taux des cotisations patronales et salariales par famille de prestations appliqué à partir du mois d'avril 2002 :

Branche de prestations	Employeur	Salarié	total
Prestations familiales par rapport à la masse salariale réelle	7,50%	0%	7,50%
Prestations sociales par rapport à la masse Total	8,60%	4,29%	12,89%
✦ salariale plafonnée à 6000 Dirhams Court terme	0,67%	0,33%	1%
✦ salariale plafonnée à 6000 Dirhams Long terme	7,93%	3,96%	11,89%

4- Les prestations servies par la CNSS

La notion de prestations comprend l'ensemble des droits auxquels peut prétendre un assuré social de la part de la CNSS.

Ces prestations sont classées, selon les domaines qu'elles couvrent, en trois branches :

🌍 Les prestations familiales :

- L'allocation familiale (AF) ;
- L'aide sanitaire familiale (ASF).

🌍 Les prestations sociales à court terme :

- L'indemnité journalière de maladie ou de maternité (IJM) ;
- L'allocation au décès (AD) ;
- Le congé de naissance (CN).

🌍 Les prestations sociales à long terme :

- La pension d'invalidité (PI) ;
- La pension de vieillesse (PV) ;
- La pension de survivant (PS).

Tableau 2 :Les prestations servies par la CNSS :

Branches	Conditions	Bénéficiaires	Montants
* Les prestations familiales :			
- L'allocation familiale (AF)	- Nombre Minimum de jour de cotisation : 108 jours pendant 6 mois civil d'immatriculation. - Limite d'âge des enfants à charge : 12ans, 18ans pour les apprentis et 21ans pour les scolarisés. - Nombre Maximum d'enfants à charge: 6.	- Assurés des entreprises privées réunissant les conditions requises pour l'ouverture du droit aux AF et ASF.	- 150 dhs par mois et par enfant pour les 3 premiers enfants. - 36 dhs par mois et par enfant pour les 3 restants.
- L'aide sanitaire familiale (ASF)	- Mêmes conditions que les AF. - Présentation d'un dossier médical accordé à l'allocataire.		- 300 dhs annuel pour le premier enfant et augmentation de 100 dhs par enfant à raison de 6 enfants.
* Les prestations sociales à court terme :			
- L'indemnité journalière de maladie (IJM)	- Assurés en Cas de maladie ou d'accident autre que l'AT, se trouvant dans l'incapacité physique de reprendre le travail. - Nombre Minimum de jour de cotisation : 54 jours continus pendant les 6 mois précédents la maladie.	- Assurés lui-même, réunissant les conditions requises pour l'ouverture du droit aux IJM.	- 2/3 du salaire moyen plafonné des 3 derniers mois précédents la date de l'arrêt du travail. - Maximum : 52 semaines d'indemnités.
- L'indemnité journalière de maternité (IJM)	- Assurées cessant l'activité salariale à l'occasion de l'accouchement. - Nombre Minimum de jour de cotisation : 54 jours pendant les 10 derniers mois précédents la date de l'arrêt de travail.	- Assurées-elles mêmes, réunissant les conditions requises pour l'ouverture du droit aux IJM.	- 100% du salaire journalier moyen plafonné des 3 mois précédents la date de l'arrêt de travail. - Maximum : 12 semaines d'indemnités dont 6 après l'accouchement.
- L'allocation au décès (AD)	- Décès de l'assuré - Même conditions pour prétendre aux IJM ou être titulaire d'une pension d'invalidité ou de vieillesse.	Ayants droits selon leurs rangs.	- 10.000 dhs versées au ayant droits et réparties également entre les bénéficiaires de même rang.

Branches	Conditions	Bénéficiaires	Montants
- Le congé de naissance (CN).	- Naissance d'un enfant de l'assuré qui doit être déclaré dans les 12 jours suivants.	- Assurés des entreprises privées réunissant les conditions requises pour l'ouverture du droit aux CN.	- 100% du salaire journalier qu'aurait perçus l'intéressé pendant les 3 jours de congé naissance.
* Les prestations sociales à long terme :			
- La pension d'invalidité (PI)	- Perte de salaire résultant d'une incapacité permanente de l'assuré à travailler. - Âge de l'assuré : inférieur à 60ans. - Nombre Minimum de jour de cotisation : 1080 dont 108 jours pendant les 12 derniers mois précédents la date de l'arrêt de travail suivie d'invalidité.	- Assuré lui même réunissant les conditions requises pour l'ouverture du droit aux PI.	- taux minimum de 50% du salaire mensuel moyen (plafonné) avec majoration de 1% pour chaque période d'assurance de 216 jours accomplie en sus de 3240 jours de cotisation jusqu'à concurrence de 70%.
- La pension de vieillesse (PV)	- Âge minimum de l'assuré : 60ans. - Nombre Minimum de jour de cotisation : 3240 jours.	- Assuré lui-même réunissant les conditions requises pour l'ouverture du droit aux PV.	- taux minimum de 50% du salaire mensuel moyen (plafonné) pour 3240 jours de cotisation avec une majoration de 1% pour chaque période supplémentaire d'assurance de 216 jours à concurrence du taux maximum de 70%.
- La pension de survivant (PS)	- Décès de l'assuré titulaire d'une PS ou d'une PI. - Âge minimum de l'assuré : 60ans. - Nombre Minimum de jour de cotisation : 3240 jours pour la PS et 1080 jours pour la PI.	- Ayants droits selon leurs rangs. - Le conjoint : si le mariage a été contracté 2ans au moins avant le décès. - Enfants à charge entre 12 ans et 21 ans au cas où ils poursuivent leurs études.	- 50% du montant de la PI ou la PS à laquelle l'assuré avait droit ou aurait pu prétendre à la date de son décès. - 25% pour l'orphelin de père ou de mère.

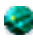
II- Organisation de la CNSS


La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est administrée par un conseil d'administration composé de vingt quatre membres titulaires : huit membres représentants l'Etat, huit membres représentants les employeurs et les huit derniers représentants les travailleurs.

Ce conseil a pour mission de statuer sur toutes les questions relevant des attributions de la CNSS et de les communiquer dans un délai de 15 jours au ministère de tutelle pour approbation ou modification.

La CNSS est gérée par un directeur général nommé par dahir, qui a pour attribution d'exécuter les décisions du conseil d'administration, d'assurer l'ensemble des services de la CNSS et de coordonner ses activités. Il est le représentant légal de la CNSS aussi bien en justice que dans tous les actes de la vie civile.

Dans la perspective de la décentralisation qui a pour but de conférer des compétences très larges aux agences et faire évoluer progressivement le rôle du siège vers des fonctions plus qualitatives, la CNSS a mis en place un nouvel organigramme, structuré en trois directions de pilotage et cinq pôles dans voici leurs compositions et les différentes fonctions qu'elles assurent :

 **La Direction de l'Inspection Générale des Services** : elle a pour rôle la conduite de missions d'inspection, d'enquête et de vérification du système de contrôle interne.

 **La Direction de la Stratégie** : elle a pour fonction la définition des orientations stratégiques générales, l'élaboration des plans de financements pluriannuels ainsi que la conception et la proposition des modalités de pilotage.

🌐 **La Direction de l'Audit, du Contrôle de Gestion et de l'Organisation** : elle a pour mission l'optimisation du fonctionnement du processus interne de gestion, la réorganisation et l'adaptation de la structure aux différentes orientations stratégiques et économiques.

🌐 **Le Pôle Ressources** : composé de quatre directions, il assume les fonctions de gestion des carrières et des compétences, la gestion financière et comptable, le développement, l'exploitation et la maintenance du système informatique ainsi que la normalisation et la gestion du patrimoine immobilier à travers la coordination des fonctions achats et logistique.

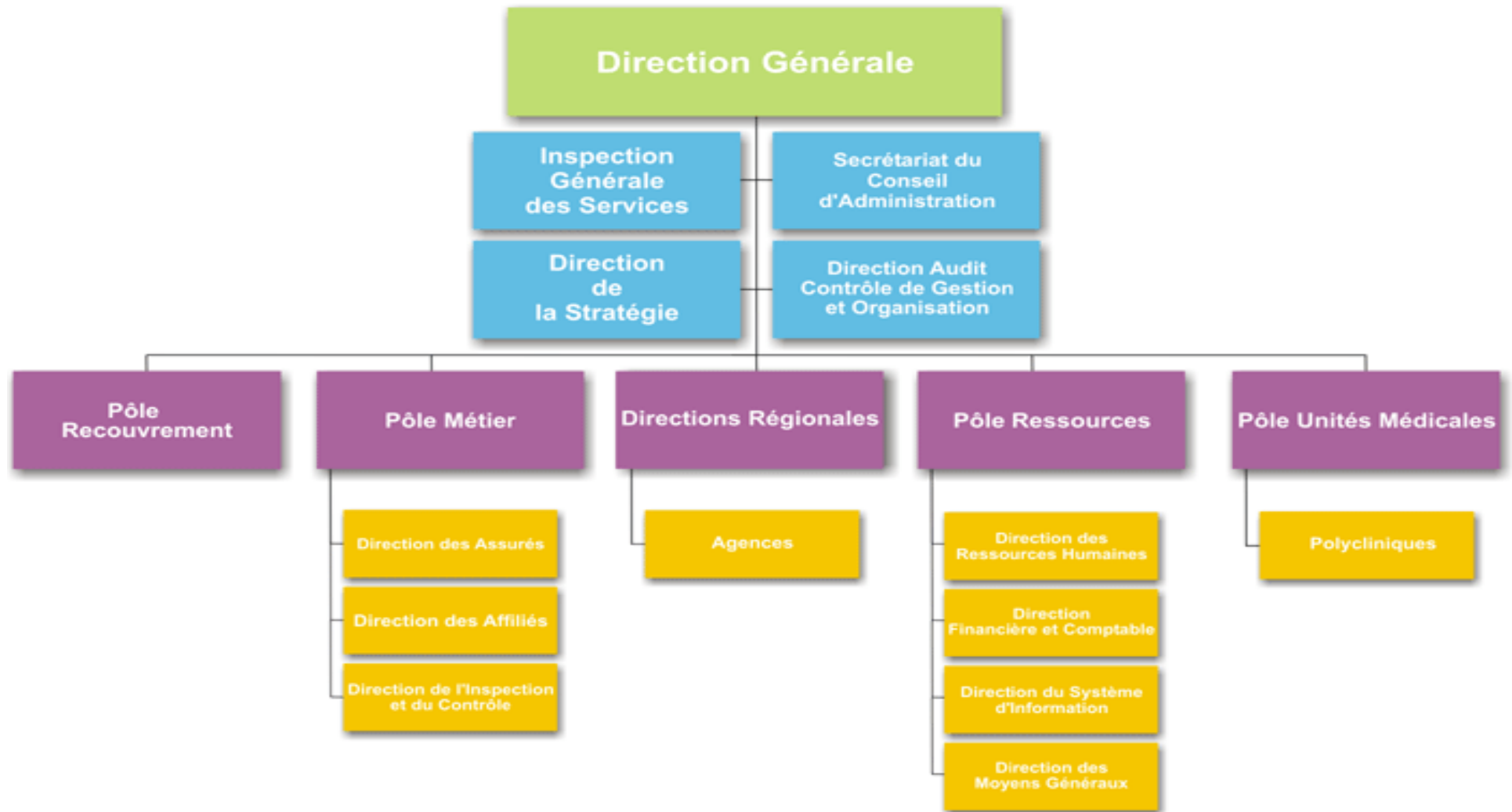
🌐 **Le Pôle Métiers** : divisé en trois directions, dont chacune d'entre elle assure sa propre fonction, à savoir : la gestion des assurés, la gestion des affiliés, l'inspection et le contrôle des affiliés.

🌐 **Le Pôle Recouvrement** : il a pour fonction la conception de procédures et la normalisation des méthodes de recouvrement, le recouvrement des créances conformément aux textes réglementaires et aux procédures internes.

🌐 **Le Pôle Régional** : composé des agences de première et deuxième catégorie, il a pour rôle de décentraliser l'activité d'exploitation et de traitement de l'information au niveau de chaque région afin de veiller à la réalisation des objectifs et à l'amélioration de la qualité des services rendus aussi bien aux assurés qu'aux affiliés.

- **Le Pôle Unités Médicales** : composé des treize polycliniques, il assume la gestion administrative, médicale, financière et comptable.

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA CNSS



Chapitre 2: La Direction Financière et Comptable: Locomotive de modernisation au sein de la CNSS

I- La Direction Financières et Comptable

La direction financière et comptable participe à la conception et l'élaboration de la stratégie financière à court, moyen et long terme ; qui permet d'assurer l'équilibre économique et financière, et à optimiser les résultats de la CNSS.

En outre, la DFC propose au directeur du pôle ressources la politique comptable qui permet l'efficacité et une cohérence des systèmes comptables, dans le respect des obligations réglementaires et légales de la CNSS.

1. Organigramme

2. Les attributions de chaque division

a) Division budgétaire

Les principales attributions dévolues aux bureau de cette division se présentent comme suit :

- Ordonnancement :

Il vérifier les documents constitutifs du dossier de liquidation et procède à leur confrontation :

- Bon de commande, marché ou contrat.
- Bon de livraison.
- Bon de réception.
- Facture.

Il confirme l'imputation budgétaire portée sur le titre de l'engagement.

Etablie l'ordre de paiement qui doit être visé par l'ordonnateur et le fondé de pouvoirs.

- Paiement :

Contrôle de la conformité et de la régularité du dossier et sa transmission au fondé de pouvoir pour l'établissement du titre de paiement.

- Tenue des fiches budgétaires d'engagement et de paiement (comptabilité budgétaire) :

Il a pour objectif l'établissent des situations des crédits, des engagements et des paiements.

b) Division Financière

Dans une optique de création d'une salle de marché adaptée aux exigences et aux objectifs de la CNSS, la Division Financière est la seule cellule chargée de la gestion de la trésorerie de la CNSS et qui doit regrouper les principales fonctions de ce type de structure, à savoir :

- Le Front Office
- Le Back Office
- Le Reporting
- Les Etudes Financières

La division financière est organisée suivant une logique qui focalise l'attention sur la sécurisation et l'optimisation de la gestion de trésorerie, elle est structurée en sous fonctions.

Sa mission consiste à :

- Mettre en œuvre des politiques et modalités de placement de la trésorerie disponible dans le cadre d'une gestion de trésorerie rentable et sécurisante et du respect des obligations en matière réglementaires
- Assurer la gestion de la trésorerie sur la base des conventions de partenariat avec les banques et ce, par le suivi et le contrôle des conditions bancaires appliquées par chaque banque ;
- Assurer la rentabilité des flux de trésorerie par un ensemble d'opérations d'investissement et de financement

c. La Division comptable

La division comptable a une activité qui consiste d'une part à assurer la coordination entre les différents services relevant de la division ainsi elle assure

l'application des procédures comptables de la CNSS et veille au respect des principes de la loi comptable marocaines.

Et d'autre part, elle établit les états de synthèse consolidés, et participe à la réalisation des études financières.

MISSION DE LA COMPTABILITE

La comptabilité constitue un moyen systématique de fournir un renseignement sur la situation financière d'un organisme quelconque.

Il s'agit donc d'une technique destinée à enregistrer les opérations d'ordre économique et financier tel que l'achat, la vente, l'acquisition et la cession des immobilisations, le règlement des dettes, et le remboursement des emprunts.

Aussi elle est considérée comme un outil de gestion pour les dirigeants car elle permet de dégager des soldes importants et de calculer de nombreux ratios grâce auxquels ils peuvent piloter l'activité, et mesure les performances de l'entreprise, cette dernière doit satisfaire aux conditions fondamentales suivantes tenus de sa comptabilité :

- Tenir la comptabilité en monnaie nationale ;
- Employer la technique de la partie double : laquelle garantissant l'égalité arithmétique des mouvements «débit » et des mouvements «crédit » des comptes et des équilibres qui en découlent ;
- S'appuyer sur des pièces justificatives, conservées, classées dans un ordre défini susceptible de servir comme moyen de preuve et portant les références de leur enregistrement en comptabilité.

II- Les services composants la division comptable :

La division comptable est composée de deux services :

- Service de la comptabilité générale ;
- Service de la comptabilité des tiers

1. Service de la comptabilité générale :

Dans le domaine de la politique comptable le service de la comptabilité générale a pour principales attributions :

- D'assure la tenue de la comptabilité générale dans le respect des lois et normes en vigueur :
 - Principes comptables et des normes de gestion ;
 - Méthodes comptables ;
 - Modes de calcul des concepts comptables ;
 - Outils et des techniques comptables ;
 - Référentiels comptables ;
 - Modalités de réalisation des régularisations et rapprochements comptables.
- De proposer les modifications nécessaires pour l'amélioration du plan et procédures comptables ;
- De préparer les dossiers et participe aux missions d'audit externe ;
- A partir des rapports d'audit et d'inspection, participer au contrôle de l'application des principes comptables définis pour la CNSS et propose des mesures correctrices ;

- Etablir des situations comptables des régions, définit les modes de fonctionnement et assure l'animation de la filière fonctionnelle Comptabilité en coordination avec le responsable de la division du Budget.

Dans le domaine de la production des données comptables et des indicateurs de gestion :

- Assurer la production et la cohérence des données comptables et de gestion et fournit les données réglementaires :
 - Etats de rapprochement bancaires ;
 - Justification des soldes ;
 - Analyse des comptes courants ;
 - États de synthèses ;
 - Tableaux de bord.
- Participer à la production des indicateurs de gestion :
 - Tableau de résultat par branche ;
 - Tableau de répartition des charges ;
 - Tableau d'analyse des produits.
- Participer à la conception des outils de gestion ;
- Circulariser les autres entités pour la certification des mouvements comptables;
- Participer en coordination avec la division de l'audit interne aux relations avec les organes en charge des contrôles réglementaires : agence comptable et commissaires aux comptes.

Dans le domaine de la diffusion d'une culture de gestion

- Assurer la coordination avec les correspondants de la Division Comptable dans les régions ;

Participer, en coordination avec le contrôle de gestion, à l'analyse des performances financières de la CNSS.

La réalisation de telles attributions s'effectue entre :

- La comptabilité CPC.
- La comptabilité de la trésorerie.
- Comptes courants et concordance.

2. Service de la comptabilité des tiers :

Ce service a comme principale mission le respect des lois et des normes en vigueur la comptabilité des masses des tiers : Le personnel et organismes sociaux ; les immobilisations ; les fournisseurs ; les adhérents ainsi que les assujettis.

S'ajoutant à cela la production des situations comptables des soldes des comptes des tiers; la coordination avec le service de la Comptabilité Générale à l'arrêté et à la justification des comptes des tiers et la contribution à la conception et la production des indicateurs de gestion et des tableaux de bord comptable.

De même ce service s'est chargé de la mission de reconstitution et d'assainissement des comptes de la CNSS à savoir : les comptes d'immobilisations, le fournisseur, l'affiliée, le correspondant, et les prêts.

Nous allons tout d'abord exposer le diagnostic de la situation qu'on a déjà fait dans le cadre de la mission de ce service, et ensuite voir les travaux de conception des programmes de contrôle des comptes.

La comptabilité auxiliaire permet un suivi rigoureux et efficace de la situation individuelle des tiers, qui par leur importance ont une influence déterminante sur l'activité de l'entreprise.

III- Diagnostique de la situation actuelle de la tenue de la comptabilité au sein de la CNSS

En l'an 2000, le conseil d'Administration de la CNSS avait engagé un groupe d'experts dont la mission consistait à assister les membres du conseil pour la validation des comptes et à apporter un certain nombre de recommandations pour l'assainissement du passé.

Les conclusions des experts portaient sur les dysfonctionnements relatifs à :

- L'absence de procédures permettant un contrôle interne fiable ;
- La prédominance des traitements manuels ;
- La multiplicité des intervenants et l'absence de structure responsable du suivi des comptes affiliés ;
- L'absence de comptabilités auxiliaires correctement tenue et en concordance avec la comptabilité générale et les fichiers informatiques;
- La défaillance des systèmes de gestion, de contrôle, d'inspection et de recouvrement ;
- La prédominance des erreurs de saisie ;
- Les carences et les lacunes du système d'information.

Ces recommandations portaient également sur la classification des comptes selon l'importance des travaux d'assainissement et les soldes à apurer :

- Les comptes présentant des soldes globalement maîtrisés mais qui nécessitent un complément de justification ou de rapprochement ;
- Les comptes dont la justification des soldes et l'analyse nécessitent des travaux d'assainissement approfondies et une méthodologie spécifique ;
- Les comptes présentant des soldes insignifiants et qui peuvent être apurés par pertes et profits ;

- Les comptes internes et inter-régimes dont l'apurement est sans rapport avec les comptes des tiers.

Ces conclusions ont été soumises au Conseil d'Administration qui, lors de sa réunion du 18 avril 2003, a adopté les résolutions suivantes :

- La mise en place d'une commission technique pour le suivi des travaux d'assainissement.
- La matérialisation des efforts de réorganisation par la mise en place de manuels de procédures.
- La prorogation des effets de la loi 15/98 pour permettre le recouvrement des créances non étudiées.
- L'apurement des comptes internes et les comptes inter-régimes (RG- UM-SSF et USM)
- La mise en place du compte Bis du compte affilié pour isoler les soldes incertains ou non justifiés en vue de leur assainissement.
- La relance des créances 1969-1996 et l'appel à l'assistance externe pour la fiabilisation des comptes des affiliés.
- La nécessité d'accorder une attention particulière au traitement des archives;

En application de ces résolutions, la direction générale a arrêté un plan d'action visant à pallier ces dysfonctionnements, notamment :

- La réalisation de travaux d'assainissement par le biais de l'analyse des différents comptes, la classification selon l'importance des travaux d'assainissement et des soldes à apurer.

- La reconstitution d'un certain nombre de comptes en fonction du recoupement des données des différentes formations de travail.
- L'appel à l'assistance des experts externes pour l'assainissement et la fiabilisation des comptes des affiliés

Deuxième partie

Chapitre 1: Les comptes de la comptabilité générale selon le Plan Comptable Marocain

Dans le présent chapitre, seront présentés les comptes concernant les immobilisations, les achats de fonctionnement, le compte de personnel, les comptes de trésorerie ainsi que les comptes de régularisation.

I- Les comptes des immobilisations

Il y a à signaler que les dysfonctionnements relevés dans la gestion des immobilisations rendent nécessaire de focaliser les efforts sur l'assainissement de ces comptes. Ainsi les immobilisations, analysées, reconstituées dans un nouveau fichier auxiliaire, justifiées par des pièces comptables et faisant la distinction entre la partie en cours d'amortissement et celle totalement amortie peuvent ressortir un solde qui représente la réalité du patrimoine de la CNSS.

Les programmes de contrôle des comptes, quant à eux, viennent couronner les travaux de fiabilisation des comptes des immobilisations dans le but de préserver la qualité des informations enregistrées et par conséquent la qualité des informations obtenues.

1. Les immobilisations incorporelles

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Date

A. OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES

- 1- S'assurer que tous les frais engagés par la CNSS et répondant aux définitions des postes listés ci-dessous sont inscrits à l'actif conformément aux principes comptables généralement admis.
- 2- S'assurer que l'amortissement des éléments susceptibles d'être amortis est correctement calculé
- 3- A la fin des contrôles effectués , porter un jugement sur les postes principaux suivants :

BILAN

- 222 Proiciel, licence,...
- 228 Autres immobilisations incorporelles .
- 282 Amortissement des immobilisations incorporelles .

COMPTE DE RESULTAT

- 6192 Dotation d'exploitation des immobilisations incorporelles .
- 6512 Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations incorporelles cédées .
- 65911 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations incorporelles.
- 65962 Dotations non courantes aux provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé.
- 6198. Dotations d'exploitation des exercices antérieurs
- 7191 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles.
- 75911 Reprises non courantes sur amortissements exceptionnels des immobilisations incorporelles.
- 75962 Reprises non courantes sur provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé .
- 7598. Reprises non courantes des exercices antérieurs

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL		Réf
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		Date

B. PRINCIPES COMPTABLES A RESPECTER

Comptes

Brevets, marques, droits et valeurs similaires

Contenu

Dépenses en brevets, marques, droits et valeurs similaires

Valeur d'entrée

Total des dépenses engagées pour l'acquisition de l'élément concerne

Valeur d'inventaire

Amortissement sur une durée maximale de 5 ans

Valeur d'inventaire

Amortissement sur une durée maximale de 5 ans

SCHEMA COMPTABLE

Événement	Compte à débiter	Compte à créditer	Pièces justificatives	Initiateur
Engagement	• Rubrique 22 : Immobilisations incorporelles	• 4411+codes fournisseurs	• Facture • DIB	• DMG
Règlement	• 4411 fournisseurs	• 5141 Banques	• Copie de L'OP • Facture payée • Titre de paiement	• DFC/DB • DFC/DF

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL

	Réf Feuille de travail	Observations
DEMARCHE OPERATIONNELLE		
<p>1- S'assurer de la juste évaluation des immobilisations incorporelles (progiciels) avec la DMG et la DSI</p> <p>2- Analyser les enregistrements figurant dans les comptes des immobilisations incorporelles en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les valeurs brutes des immobilisations par catégorie • l'amortissement cumulé par catégorie • les acquisitions et cessions par type d'immobilisations • les frais d'entretien et réparation • la charge d'amortissement <p>3- S'assurer que la politique d'amortissement et les taux appliqués sont appropriés et constants.</p>		
CONTROLES STANDARDS		
<p>1. Obtenir le tableau des mouvements des immobilisations incorporelles (brut ,amortissements ,provisions).</p> <p>2. Vérifier la conformité des soldes du tableau des mouvements avec le grand livre , la balance générale et le bilan (soldes d'ouverture et de clôture).</p> <p>3. Indiquer ,par catégorie ,la nature des dépenses enregistrées dans ces rubriques en précisant , pour chacune d'elles , le rythme d'amortissement.</p> <p>4. Vérifier les mouvements de l'exercice avec les justificatifs. S'assurer que tous les droits de mutation ont été payés</p> <p>5. Vérifier que les opérations comptabilisées correspondent réellement à des acquisitions de licences et/ou des progiciels</p>		

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Date

	Réf Feuille de travail	Observations
<p>6. Vérifier que les logiciels acquis sont acquis séparément du matériel. Le coût doit être dissocié (facturé distinctement du matériel).</p> <p>7. Augmentations : vérifier les pièces justificatives et leur correcte comptabilisation</p> <p>8. Demander à la DSI la certification de l'existence effective des acquisitions</p> <p>9. Vérifier que la politique d'amortissement est la même que la période précédente.</p>		

2. Les immobilisations corporelles

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Réf	
		Date	

A- Objectifs du contrôle des comptes

- a) S'assurer que les montants inscrits aux postes d'immobilisations reflètent l'intégralité :
- des biens dont l'entreprise est propriétaire et qu'elle utilise
 - des coûts encourus pour l'acquisition ou la création de ces biens
- b) S'assurer que les montants figurants en dotations aux amortissements et en amortissements cumulés reflètent l'intégralité des amortissements calculés conformément aux principes comptables généralement admis et de façon constante.
- c) A la fin des contrôles effectués, porter un jugement sur les postes principaux suivants :

BILAN

- 231. Terrains.
- 232. Constructions.
- 233. Installations techniques , matériel et outillage.
- 234. Matériel de transport.
- 235. Mobilier matériel de bureau et aménagements divers.
- 238. Autres immobilisations corporelles.
- 239. Immobilisations corporelles en cours.
- 283. Amortissements des immobilisations corporelles.

COMPTES DE RESULTAT

- 6193. Dotations d'exploitation aux amortissements des immobilisations corporelles.
- 61943. Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des immobilisations.
- 6513. Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations corporelles cédées.
- 65913. Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles .
- 65962. Dotations non courantes aux provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé.
- 6198. Dotations d'exploitation des exercices antérieurs
- 7182. Revenus des immeubles non affectés à l'exploitation.
- 7193. Reprises sur amortissement des immobilisations corporelles.
- 7194. Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations.
- 7513. Produit de cessions des immobilisations corporelles.

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf.
	IMMOBILIASATIONS CORPORELLES	Date

7591. Reprises non courantes sur amortissements exceptionnels des immobilisations.

75962. Reprises non courantes sur provision pour dépréciation de l'actif immobilisé.

7598. Reprises non courantes des exercices antérieurs

B Principes comptables à respecter

Sont enregistrées dans ces comptes :

- Les dépenses qui ont pour contre partie ,l'entrée d'un nouvel élément à l'actif de l'entreprise, destiné à y séjourner durablement et ayant vocation à augmenter la valeur de son patrimoine ;
- Les dépenses qui ont pour effet d'augmenter la valeur d'un élément déjà existant de l'actif ,ou de prolonger sa capacité de production ou sa durée de vie au delà de la période normale d'amortissement.

Valorisation

Les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur Coût d'acquisition qui est égal au : prix d'achat +les frais accessoires, les frais engages après l'installation ,les frais financiers supportés pour l'acquisition de l'immobilisation ,les droits de mutation, les honoraires ou commissions d'intervenants et les frais d'actes

a) Amortissements Des Immobilisations

- L'amortissement pour dépréciation des immobilisations est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément actif résultant de l'usage, du temps, de changement de technique et de tout autre cause jugée IRREVERSIBLE.

La CNSS adopte deux modes d'amortissement à savoir :

- L'amortissement linéaire
- L'amortissement dégressif

Comme elle peut avoir recours à l'amortissement exceptionnel si le besoin se justifie.

Les taux d'amortissement utilisés par la CNSS sont ceux énumérés sur le canevas ci-après :

Le taux d'amortissement utilisés par la CNSS sont ceux énumérés sur le canevas ci-après :

Type d'Immobilisation	Nature de L'immobilisation	Immobilisation	Nature de l'amortissement	Type d'amortissement	Taux 2004 & antérieur	Taux 2004 & postérieur
Immobilisation en non valeur	Frais de publicité & prospection	Publicité & prospection	Légale	Linéaire	Non applicable	33%
Immobilisation Incorporelle	Brevets & marques	Logiciels informatiques	Légale	Linéaire	20%	20%
Immobilisations Corporelles	Constructions	Constructions en dur	Légale	Linéaire	5%	5%
	Constructions	constructions en léger	Légale	Linéaire	10%	10%
	Constructions	Agencement	Légale	Linéaire	10%	10%
	Matériel et Outillages	Matériel Médical	Légale	Linéaire	20%	20%
	Matériel et Outillages	Mobilier Médical	Légale	Linéaire	20%	20%
	Matériel de transport	Matériel de transport	Légale	Linéaire	25%	20%
	Mobilier de Bureau	Mobilier de Bureau	Légale	Linéaire	20%	20%
	Matériel de Bureau	Machine à écrire / Photocopieurs	Légale	Linéaire	20%	20%
	Matériel Informatique	Micro-ordinateur	Economique	Linéaire	33%	33%
	Matériel Informatique	Imprimantes	Economique	Linéaire	33%	33%
	Matériel Informatique	Appareil Micro Film et Imprimerie	Légale	Linéaire	10%	10%
	Matériel Informatique	Autres Matériels informatiques	Légale	Linéaire	20%	33%

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf.
		Date
IMMOBILIASATIONS CORPORELLES		

b) Procédés D'amortissement

- **AMORTISSEMENT LINEAIRE**

- Amortissement qui consiste à répartir de manière égale la valeur d'origine de l'immobilisation sur le nombre d'années d'utilisation.
- L'amortissement constant peut s'appliquer à tous les biens amortissables.

Abstraction faite de la date d'acquisition de l'immobilisation, la dotation d'amortissement se calcule à partir du début du mois de l'acquisition ou la mise en marche de l'immobilisation en question.

- **AMORTISSEMENT DEGRESSIF**

1. GENERALITES

Par cette méthode, il est possible d'accélérer l'amortissement des immobilisations.

Les actifs concernés par cette méthode sont en général celle dont la valeur est objet d'une dévalorisation plus rapide par usure, usage intensif ou progrès technologique.

2. CALCUL

Le tableau d'amortissement dégressif est constitué de tel manière à présenter toutes les composantes nécessaires:

- à l'identification du taux de l'année : celui-ci est obtenu au début du plan d'amortissement par la multiplication du taux linéaire par le coefficient dégressif.

Ce coefficient varie en fonction de la durée d'amortissement prévue :

Durée	Coefficient
Entre 3 et 4 ans	1.5
Entre 5 et 6 ans	2
Plus de 6 ans	3

Le taux dégressif ainsi obtenu est comparé au début de chaque période au taux linéaire calculer par le rapport de 100/ durée restante.

Si le taux linéaire est inférieur au taux dégressif, c'est ce dernier qui sera retenu pour l'année sinon, c'est le taux linéaire qui va être appliqué.

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL		Réf.
	IMMOBILIASATIONS CORPORELLES		Date

Tableau de calcul de l'amortissement dégressif

Date	Valeur début de période	Taux dégressif	Taux linéaire	Taux de l'année	Dotation	Amortissement	VNC
	Est égale à la valeur d'origine au début du plan est la VNC de la période précédente par la suite	Taux calculé au début du plan est qui reste inchangé par la suite	100/durée restante	La valeur supérieure entre le taux dégressif et le taux linéaire	La valeur début de l'année * le taux de l'année	Le cumul des dotations	La valeur d'origine - Amortissement

• **AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES IMMOBILISATIONS**

Pour des raisons imprévisibles mais IRREVERSIBLES la valeur actuelle peut être sensiblement inférieure à sa valeur nette comptable. Les motifs peuvent être :

- usage plus intensif que prévu ;
- obsolescence de l'immobilisation ;
- le progrès technique
- autres causes imprévisibles irréversibles.

CONSTITUTION DE LA DOTATION

• **Calculs**

VALEUR ACTUELLE < VNC

→ AMTS EXCEPTIONNELS

VNC – VALEUR ACTUELLE

= CHARGE EXCEPTIONNELLE

COMPTES DE CHARGES

Caractère exceptionnel :

« Dotation aux amortissements exceptionnels sur immobilisations. »

COMPTES D'IMMOBILISATIONS

amoindrissement de la valeur du bien :

« Amortissements des immobilisations ».

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf.
	IMMOBILIASATIONS CORPORELLES	Date

C PROGRAMME DE TRAVAIL

	Réf Feuille de travail	Observations
DEMARCHE OPERATIONNELLE		
<p>1- Analyser les enregistrements figurant dans les comptes des immobilisations corporelles en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les valeurs brutes des immobilisations par catégorie • l'amortissement cumulé par catégorie • les acquisitions et cessions par type d'immobilisations • les frais d'entretien et réparation • la charge d'amortissement <p>2- Etudier la vraisemblance globale des dotations aux amortissements en multipliant les taux moyens d'amortissement par les valeurs brutes des immobilisations corporelles de l'exercice par catégorie.</p> <p>3- S'assurer que les politiques d'amortissement et les taux appliqués sont appropriés et constants.</p>		
CONTROLE STANDARD		
<p>Document De Travail</p> <p>1- Obtenir quotidiennement les engagements réalisés non ordonnancés par la CNSS, les engagements annulés, les documents d'ordonnancement et l'état des recettes</p> <p>2- Obtenir mensuellement l'état récapitulatif des engagements du mois,</p> <p>3- Obtenir annuellement l'état des engagements de l'année, l'état récapitulatif des cessions des immobilisations, l'état théorique des inventaires, la situation des fournisseurs, l'état d'avancement des travaux et du Reste à Mandater,</p> <p>Contrôle de conformité</p> <p><i>Fichier des immobilisations et inventaires physiques</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier que le fichier et les comptes sont mis à jour 2. Obtenir des explications pour tout écart important 		

Exercice

PROGRAMME DE TRAVAIL
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Réf

Date

	Réf Feuille de travail	Observations
<p>Contrôle de validité</p> <p>a- Général</p> <ol style="list-style-type: none">1) Rapprocher les soldes d'ouvertures (Valeurs brutes et amortissement) avec les comptes de l'exercice précédent2) S'assurer que les soldes figurant au fichier des immobilisations correspondant aux totaux inscrits sur le compte du grand livre3) Rapprocher les totaux figurant au fichier des immobilisations avec l'état récapitulatif tenu par la DMG et détecter et rectifier les écarts éventuels4) Tester l'exactitude des calculs arithmétiques du fichier des immobilisations <p>b- Acquisition</p> <ol style="list-style-type: none">1) Vérifier les acquisitions de l'exercice avec les pièces justificatives (titre de propriété, contrat, procès verbaux de réception...)2) S'assurer que les acquisitions ainsi que leurs frais sont immobilisés à leur montants TTC (La CNSS n'est pas assujettie à la TVA)3) Contrôler les montants de faibles valeurs figurant sur les comptes des immobilisations pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de charges imputées à tort dans ces comptes <p>c- Cession</p> <ol style="list-style-type: none">1) Vérifier que la sortie des immobilisations a été faite sur la base de procès verbal de réforme et de cession2) S'assurer que la valeur d'entrée et les amortissements des immobilisations ont été sortis des comptes et du fichier auxiliaire3) S'assurer du correct enregistrement comptable de ces opérations		

Exercice

PROGRAMME DE TRAVAIL
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Réf

Date

	Réf Feuille de travail	Observations
<p>d- Amortissement</p> <ol style="list-style-type: none">1) Déterminer si la base de calcul et les taux utilisés pour l'amortissement sont appropriés, compte tenu des durées de vie probable des actifs et de leur utilisation pendant l'exercice2) S'assurer que les taux utilisés sont conformes aux taux validés par décisions internes3) Vérifier le respect du principe de permanence des méthodes en ce qui concerne les taux, si non évaluer l'impact du changement sur l'excédent4) S'assurer que pour chacune des immobilisations, le cumul des amortissements pratiqués n'a pas dépassé la valeur d'origine5) Vérifier que le prorata temporis a été appliqué pour les immobilisations acquises en cours de l'exercice de même pour les immobilisations cédées6) Rapprocher avec la DMG les montants des cessions par type d'immobilisation, de la valeur et la date d'acquisition de ces immobilisations7) Contrôle du transfert des comptes des immobilisations, les immobilisations terminées du comptes « Immobilisations encours » au compte immobilisations sur la base de PV de réception8) Assurer le suivi régulier, avec la DMG, de l'avancement des travaux qui certifient la poursuite du projet<ul style="list-style-type: none">• Calcul du montant de l'avancement,• Enregistrement du montant de l'avancement dans le compte d'immobilisations en cours• Enregistrement du montant définitif de la facture dans le compte fournisseur• A la fin des travaux vérifier si le cumul des avancements ne dépasse pas le montant initial du marché9) Vérifier que toutes les immobilisations ont donné lieu à un amortissement (contrôle des fiches des immobilisations)		

3. Immobilisations financières

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Date

A. OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES

1- S'assurer que les montants inscrits au bilan en titres de participation, en titres de placement et en comptes courants reflètent l'ensemble des titres appartenant à la société, valorisés en accord avec les principes comptables applicables à chacun de ces actifs.

2- S'assurer que les montants inscrits au compte de résultats représentent bien l'intégralité des produits, gains et pertes imputable à l'exercice et correspondent à des transactions effectuées à des conditions normales.

3- A la fin des contrôles effectués, porter un jugement sur les postes principaux suivants :

BILAN

- 241 Prêts immobilisés
- 2481 Titres immobilisés
- 2483 Créances rattachées à des participations
- 2486 Créances immobilisées
- 2487 Créances financières diverses
- 2488 Dépôts et cautionnement versés
- 2941 Provision pour dépréciation des prêts immobilisés
- 2948 Provision pour dépréciation autres créances financières
- 350 Titres et valeurs de placement
- 395 Provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement

COMPTES DE RESULTAT

- 63114 Intérêts des comptes courants et dépôts crédit
- 6385 Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement
- 6392 Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières
- 6394 Dotations aux provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement
- 65962 Dotations non courantes aux provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé
- 7194 Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations
- 7381 Intérêts et produits assimilés
- 7384 Revenus des titres et valeurs de placement
- 7385 Produit net sur cession de titres et valeurs de placement
- 7392 Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières
- 7394 Reprises sur provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement
- 7514 Produit des cessions des immobilisations financières
- 75962 Reprises non courantes sur provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
		Date
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		

B. PRINCIPES COMPTABLES A RESPECTER

Sont inscrits dans ce compte :

Comptes :

Les créances immobilisées

Contenu

Créances ne se rapportant pas au cycle d'exploitation, et dont le délai de recouvrement est supérieure à douze mois.

Il s'agit notamment des prêts immobilisés, des créances rattachées à des participations, des dépôts et cautionnements versés...

Valeur d'entrée

Valeur nominale

Valeur d'inventaire

Lorsque leur encaissement paraît incertain à l'échéance, la valeur d'inventaire est égale à la valeur nominale corrigée d'une provision pour dépréciation

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL

	Réf Feuille de travail	Observations
<i>DEMARCHE OPERATIONNELLE</i>		
<i>CONTROLES STANDARDS</i>		
<u>A- TITRES DE PARTICIPATION</u>		
1- Obtenir le tableau de variation des titres (en nombre, valeur brute et valeur nette).		
2- Procéder à une confirmation directe des titres .		
3- Rapprocher les soldes d'ouverture avec les comptes de l'exercice précédent.		
4- Rapprocher les soldes de fin d'exercice avec le grand livre.		
5- Acquisitions : vérifier les documents justifiant l'acquisition		
6- Cessions : vérifier les documents justifiant la cession		
7- Si les sociétés émettrices des titres sont cotées en bourse, obtenir le cours de bourse des actions au 31 Décembre et la comparer avec la valeur d'acquisition des titres inscrits à l'actif.		
8- Sinon , obtenir les états financiers des sociétés émettrices et éventuellement le rapport du commissaire au comptes . Calculer la valeur mathématique de l'action et la rapprocher avec la valeur d'acquisition des titres inscrits à l'actif.		
9- Porter une appréciation sur la provision pour dépréciation constituée.		

II. Les achats/Fournisseurs

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	ACHATS/FOURNISSEURS	Date

A. OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES

1. S'assurer que les charges inscrites au compte de résultat et provenant des opérations d'achats résultent uniquement de l'enregistrement intégral par la DMG des transactions réalisées au courant de l'exercice comptable considéré et qui sont par la suite validées sur AGRESSO par la Division Comptable.
2. S'assurer que les comptes fournisseurs inscrits au bilan et provenant des opérations d'achats sont correctement évalués et bien classifiés.
3. A la fin d'année, obtenir la même situation du compte fournisseurs que la DMG.
4. Evaluer la dette exacte de la CNSS vis à vis des tiers.
5. A la fin des contrôles, porter un jugement sur les principaux comptes suivants :

BILAN

441. Fournisseurs et comptes rattachés

- 4411. Fournisseurs
- 4413. Fournisseurs - retenues de garantie
- 4415. Fournisseurs - effets à payer
- 4417. Fournisseurs factures non parvenue
- 4418. Autres fournisseurs et comptes rattachés

341. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes

- 3411. Avances et acomptes versées sur commandes d'exploitation
- 3413. Créances pour emballages et matériel à rendre
- 3418. Autres fournisseurs débiteurs.

COMPTES DE RESULTAT

612. Achats consommés de matières et fournitures

- 6121. Achats de matières et fournitures consommables
- 6122. Achats d'emballages
- 6125. Achats non stockés de matières et fournitures
- 6126. Achats de travaux, études et prestations de services
- 6128. Achats de matières et fournitures des exercices antérieurs

B. PRINCIPES COMPTABLES A RESPECTER

COMPTE	CONTENU	VALEUR D'ENTREE	VALEUR D'INVENTAIRE
Fournisseurs et comptes rattachés	Dettes liées à l'acquisition de biens et de services afférents à l'exploitation de la CNSS, et cela quel que soit le délai de leur exigibilité.	montant nominal ; toutefois, les montants en devises doivent être convertis en dirhams au cours de change du jour de l'opération (<i>date de facturation en général, date de l'accord des parties ou de paiement de l'avance ou l'acompte</i>).	Valeur d'entrée . Par contre les créances et les dettes en devises doivent être converties au dernier cours de change connu à la date de l'inventaire ; les différences de change constatées sont inscrite en « écarts de conversion » en contrepartie des augmentations ou diminutions des créances ou dettes.
Fournisseurs, avances et acomptes.	Avances ou acomptes payées par la CNSS sur les commandes passées auprès de ses fournisseurs.		
Créances pour emballages	Valeur des emballages et matériel reçus par la CNSS avec l'intention de les restituer.		
Autres fournisseurs débiteurs	Comptes fournisseurs anormalement débiteurs suite à des règlements à tort par exemple.		

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	ACHATS/FOURNISSEURS	Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL

	Réf	
	Feuille de travail	Observations
DEMARCHE OPERATIONNELLE		
<ol style="list-style-type: none"> 1. S'assurer que le solde du compte fournisseurs reflète la dette réelle de la CNSS vis à vis de ses fournisseurs. 2. Vérifier que seules les charges afférentes à l'exercice figurent dans les comptes de charges (poste 612) 3. A la fin de l'exercice, obtenir la même situation de fournisseurs que la DMG 		
CONTROLES STANDARDS		
<u>FOURNISSEURS</u>		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dresser la balance âgée et s'assurer que tous les règlements enregistrés sont correctement affectés. 2. S'assurer que les différences entre règlement et prise en charge sont bien justifiées 3. Comptabiliser à la fin de l'exercice, au compte « fournisseurs factures non parvenus », les factures imputables à l'exercice sur la base de l'état des restes à mandater à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Les bons de livraison pour les livraisons non encore facturées ; - Les factures en instance à la DMG ; 4. Contrôler par fournisseur : <ul style="list-style-type: none"> - avec la DMG les montants engagés - avec la Division du budget : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les montants ordonnancés ▪ les Ordres de paiements en cours ▪ les ordres de paiement annulés ▪ les ordres de paiement réglés 5. Vérifier que les dettes en monnaie étrangère sont bien converties et comptabilisées sur la base du cours de change de clôture. 6. Pointer la balance âgée du fournisseurs avec le reste à mandater de l'exercice en cours fourni par la division budgétaire pour s'assurer de l'évaluation de la dette. 		

Exercice

PROGRAMME DE TRAVAIL

Réf

ACHATS/FOURNISSEURS

Date

	Réf Feuille de travail	Observations
<p>7. Vérifier que les dettes dont l'échéance est à plus d'un an ne sont pas inscrites dans les comptes des fournisseurs d'exploitation.</p> <p>8. Vérifier que les fournisseurs d'immobilisations sont distingués des fournisseurs ordinaires.</p> <p><u>LES ACHATS</u></p> <p>1. S'assurer que les comptes de fourniture ne comprennent pas d'immobilisation à comptabiliser en classe 2 en procédant à la vérification des pièces justificatives des sommes importantes comptabilisées dans ces comptes</p> <p>2. Vérifier que les derniers bons de réception de l'exercice ont donné lieu à l'enregistrement de factures ou de provisions et que les premières livraisons (et retours) de l'exercice suivant n'ont fait l'objet d'aucune facture (ou avoir) ou provision.</p> <p>3. Vérifier que les dernières factures et les derniers avoirs comptabilisés correspondent à des mouvements de l'exercice</p>		

III. Les comptes de la trésorerie

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES DE TRESORERIE	Date

A. OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES

1. S'assurer que les montants inscrits au Bilan à la clôture de l'exercice reflètent la situation exacte de la trésorerie de l'entreprise.
2. S'assurer que les montants inscrits au compte résultat reflètent bien l'intégralité des frais et des produits financiers concernant les opérations de trésorerie pour l'exercice considéré.
3. S'assurer de l'enregistrement intégral des opérations de placement et de l'évaluation correcte de la plus value réalisée.

BILAN

- 511.** Chèques et valeurs à encaisser
 - 5111.** Chèques à encaisser ou à l'encaissement
 - 5113.** Effets à encaisser ou à l'encaissement
 - 5115.** Virements de fonds
 - 5118.** Autres valeurs à encaisser
- 514.** Banques, trésorerie générale et chèques postaux débiteurs
- 516.** Caisses, Régies d'avances et accreditifs
- 554.** Banques (soldes créditeurs)
- 558.** Titres de paiement émis
- 590.** Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie

COMPTE DE RESULTAT

- 63115** .Intérêts bancaires et sur opérations de financement
- 6318** .Charges d'intérêts des exercices antérieurs
- 633** .Pertes de change
- 6396** .Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie
- 6398** .Dotations financières sur exercices antérieurs
- 733** .Gains de change
- 7396** .Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie
- 7386** .Reprises sur dotations financières des exercices antérieurs

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES DE TRESORERIE	Date

B. PRINCIPES COMPTABLES A RESPECTER

Sont inscrits dans ce compte :

- Les disponibilités ou quasi - disponibilités de la caisse
- Les différentes facilités financières accordées par les banques et qui conduisent à un endettement de la caisse.

VALEUR D'ENTREE : Valeur nominale ou contre-valeur en monnaie nationale au cours du jour d'entrée pour les disponibilités et dettes en devises.

VALEUR D'INVENTAIRE : Valeur nominale ou contre-valeur en monnaie nationale au cours du jour de clôture pour les disponibilités et dettes en devises.

C. FONCTIONS ET MISSIONS DE TRESORERIE

La fonction est organisée suivant une logique qui focalise l'attention sur la sécurisation et l'optimisation de la gestion de trésorerie, elle est structurée en sous fonctions.

La mission de la division de la trésorerie consiste à :

- ◆ **Mettre en œuvre des politiques et modalités de placement de la trésorerie disponible dans le cadre d'une gestion de trésorerie rentable et sécurisante et du respect des obligations en matière réglementaires**
- ◆ **Assurer la gestion de la trésorerie sur la base des conventions de partenariat avec les banques et ce, par le suivi et le contrôle des conditions bancaires appliquées par chaque banque ;**
- ◆ **Assurer la rentabilité des flux de trésorerie par un ensemble d'opérations d'investissement et de financement ;**

Ces flux se présentent sous forme de :

- flux d'encaissements et de décaissements
- Flux d'équilibrage
- flux afférents aux fonds remis aux entités régionales

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES DE TRESORERIE	Date

- ◆ Après avoir traité l'ensemble des flux on établit les plans prévisionnels et situations journalières de trésorerie et on assure le suivi (écarts prévu / réalisé, évolution des produits...)
- ◆ Gérer et suivre les encaissements par l'exploitation et le traitement des données bancaires et assurer leur prise en charge par le système informatique ;
- ◆ Veiller sur le règlement des prestations et de charges administratives dans les délais impartis ;
- ◆ Entretenir des relations avec les institutions financières partenaires de la CNSS.
- ◆ Contribue au contrôle, à partir des rapports d'audit, du respect des règles de gestion de trésorerie et des niveaux risques autorisés et propose des mesures correctrices .

D. TRAVAIL EXTRA COMPTABLE : ETAT DE RAPPROCHEMENT

L'état de rapprochement est un document extra-comptable permettant l'explication des non-concordances entre le solde comptable et le solde du relevé bancaire et la justification des écarts.

Cet état doit mettre en clair les montants enregistrés dans la comptabilité et qui ne figurent pas dans le relevé bancaire et les montants enregistrés au relevé bancaire mais qui ne sont pas encore pris en charge par la comptabilité.

Le tableau peut être résumé dans un état dont format est le suivant :

Exercice

PROGRAMME DE TRAVAIL

Réf

COMPTES DE TRESORERIE

Date

Tableaux de justification des écarts entre le solde comptable de la trésorerie et le solde bancaire

	Libellé	Montants
1	Solde Banque	
2	Solde Comptable	
3 = 1 - 2	Ecart1 :	
Relevés Bancaires		
4	Encaissements	
5	Décaissements	
6 = 4 - 5	Opérations figurant sur l'extrait mais non comptabilisées	
Grand Livre		
7	Recettes non encaissées	
8	Dépenses non Décaissées	
9 = 7 - 8	Opérations non exécutées par la banque	
10 = 6 - 9	Ecart2 :	
Ecart1 - Ecart2 : (doit être nul)		

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES DE TRESORERIE	Date

E. PROGRAMME DE TRAVAIL

	Réf Feuille de travail	Observations
<i>DEMARCHE OPERATIONNELLE</i>		
1- Revoir les rapprochements entre les relevés de comptes bancaires et le grand livre.		
2- Contrôler le compte virements de fonds		
<i>CONTROLES STANDARDS</i>		
1. <u>BANQUES</u>		
1.1- S'assurer que les rapprochements bancaires sont régulièrement établis et qu'ils sont présentés de façon claire et détaillée (suspens bancaires et suspens comptables nettement identifiés)		
1.2- S'assurer que l'état de rapprochement est signé par le comptable l'ayant établi et revu par la hiérarchie.		
1.3- Réexaminer les états de rapprochements établis par un contrôle des additions ainsi qu'un rapprochement du solde comptable avec la comptabilité et le solde bancaire avec celui du relevé de compte.		
1.4- S'assurer que les opérations en suspens ont été traitées au cours de la période suivante.		
1.5- S'assurer que les manquants font l'objet de suivi régulier		
1.6- Pour les comptes des directions régionales, s'assure de la concordance entre le solde du compte bancaire avec la situation communiquée par ces directions.		
1.7- Rapprocher les retraits par transfert bancaire avec les remises sur d'autres comptes		
1.8- Contrôler le solde de chaque compte de virement de fond sur la base des pièces justificatives et vérifier que ces virements ont été positionnés l'année suivante sur la base des extraits de l'année n+1		
1.9- Assurer la justification régulière de ces comptes.		
1.10- Pour les virements de fonds, s'assurer que les comptes sont bien soldés .		

IV. Les comptes du Personnel-Paie

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES PAIE-PERSONNEL	Date

A. OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES

1. S'assurer que les produits et charges inscrits au compte de résultat et ayant pour origine les droits et les obligations de la CNSS vis-à-vis de son personnel, résultent uniquement de l'enregistrement intégral des transactions réalisées dans l'exercice comptable considéré.
2. S'assurer que les comptes de tiers inscrits au bilan et provenant des transactions avec le personnel sont correctement évalués et bien classifiés.
3. A la fin des contrôles, porter un jugement sur les principaux postes suivants :

BILAN

- 2411. Prêt au personnel
- 343. Personnel débiteur
- 3943. Provision pour dépréciation
- 443. Personnel créditeur
- 444. Organismes sociaux

COMPTE RESULTAT

- 617. Charges de personnel

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES PAIE-PERSONNEL	Date

B. PRINCIPES COMPTABLES A RESPECTER

Personnel débiteur

- Avances et acomptes attribués au personnel et les sorties de trésorerie pour paiement des avantages en argent ou en nature à certains membres du personnel

Personnel créditeur

- Dettes de la CNSS à l'égard de son personnel

Organismes sociaux

- Sommes à régler par la CNSS, pour son compte et celui de son personnel, à elle même et aux autres organismes sociaux.

Charges du personnel

- L'ensemble des rémunérations brutes du personnel ainsi que les charges sociales y afférentes

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL COMPTES PAIE-PERSONNEL	Réf
		Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL

	Référence. Feuille de travail	OBSERVA TIONS
DEMARCHE OPERATIONELLE		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un recouplement entre le solde comptable et les états ainsi que les fichiers maintenus par la DRH pour obtenir une parfaite concordance 2. S'assurer de la fiabilité des informations communiquées par la DRH. 		
CONTROLES STANDARDS		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir le rapprochement entre le journal de paie, état 9421, et comptabilité. 2. Justifier et corriger les écarts au niveau de l'IGR déclaré et celui comptabilisé 3. S'assurer que les ordres de paiements annulés concernant les charges sociales sont pris en compte pour éviter toute double prise en charge 4. Examiner les comptes de charges sociales pour s'assurer que les déclarations périodiques ont été régulièrement établies et qu'il n'y a pas de retard dans le paiement des cotisations sociales. 5. Vérifier les calculs des congés payés (droits acquis et congés restant à prendre) 6. S'assurer que les charges afférentes aux congés payés sont correctement estimées et comptabilisées. 7. Rapprocher le compte des salaires bloqués avec la situation préétablie par la DRH et justifier les écarts éventuels (formulaire Réf : 514-4-21). 8. Vérifier, sur la base de la situation des prêts octroyés au personnel, si toute les opérations ont été correctement enregistrées. 9. S'assurer de la prise en charge par la comptabilité de l'assurance contractée 		

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES PAIE-PERSONNEL	Date

	Rèf. Feuille de Travail	Observations
<i>CONTROLES STANDARDS</i>		
<p>10. Comparer le solde du compte de prêts avec le fichier des prêts restant dus et des remboursements effectués par régime, par nature de prêt et par personne</p> <p>11. s'assurer de la distinction entre le remboursement normal des prêts et les facilités de paiement</p> <p>12. Pour les avances au personnel, s'assurer :qu'elles sont de courte durée.</p> <p>13. S'assurer que le calcul de la provision est basé sur les informations communiquées par la cellule chargée du suivi des contentieux</p> <p>14. Contrôler l'application du taux de la provision mis en vigueur</p>		

V. Les comptes de régularisation

exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf	
		LES COMPTES DE REGULARISATION	Date

A. OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES

- 1- S'assurer que la séparation des exercices est correctement respectée pour les produits et les charges.
- 2- S'assurer du traitement correct des écarts de conversion.
- 3- A la fin des contrôles , porter un jugement sur les comptes suivants :

Produits à recevoir

- 3491 Charges constatées d'avance
- 3493 Intérêts courus non échus à percevoir
- 3495 Comptes de répartition périodique des charges
- 3497 Comptes transitoires ou d'attente –débiteurs
- 370 Ecart de conversion - Actif

Charges à payer

- 4491 Produits constatés d'avance
- 4493 Intérêts courus non échus à payer
- 4495 Comptes de répartition périodique des produits
- 4497 Comptes transitoires ou d'attente
- 470 Ecart de conversion - passif
- 4506 Provisions pour pertes de change

B. PRINCIPES COMPTABLES A RESPECTER

Sont inscrits dans ces comptes :

- Les charges ou les produits se rapportant à l'exercice en cours et dont les documents justificatifs ne seront reçus ou établis qu'au cours de l'exercice suivant.
- Les charges ou les produits qui ne relèvent pas totalement ou en partie de l'exercice en cours.
- Les charges ou les produits qui concernent totalement ou partiellement l'exercice en cours et non encore payées ou perçus.
- Les transactions dont l'entreprise n'a pas pu identifier immédiatement le débiteur ou le créateur
- Les charges ou les produits dont le montant est connu à l'avance et que l'entreprise décide de répartir par fractions égales sur l'exercice comptable.
- Les pertes ou les gains latents sur les opérations en devises.

exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	LES COMPTES DE REGULARISATION	Date

VALEUR D'ENTREE :

Compte	Valeur d'entrée
Produits à recevoir et intérêts courus à percevoir	Valeur de la créance TTC concernant l'exercice
Produits et charges constatés d'avance	Valeur de la dette TTC concernant l'exercice suivant
Charges et intérêts courus à payer	Valeur de la dette TTC concernant l'exercice
Ecart de conversion	La différence de conversion entre le montant comptabilisé et le montant en devises converti au dernier cours connu à la clôture.

REMARQUES :

- Ces comptes concernent aussi bien les opérations a court terme que celles a long terme.
- Les écritures portées dans ces comptes doivent être contre-passées a l'ouverture de l'exercice suivant.
- Le profit latent de change non encore définitivement réalise ne doit pas être constate en produits de l'exercice.
- La perte latente de change doit être provisionnée suivant le dernier cours connu à la date d'établissement des états de synthèse.

exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL LES COMPTES DE REGULARISATION	Réf
		Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL

	Référence Papier Travail	Observations
<i>DEMARCHE OPERATIONNELLE</i>		
<p>1- Expliquer l'évolution et toute variation inattendue ou inhabituelle entre les montants de l'exercice en cours, ceux de l'exercice précédent et ceux budgétisés pour les soldes par compte.</p> <p>2- Revoir la comptabilisation des éléments importants ou inhabituels dans les comptes du grand livre de la période.</p>		
<i>CONTROLES STANDARDS</i>		
<p>1- REGULARISATIONS- ACTIF</p> <p>1.1- Produits à recevoir et Intérêts courus non échus à percevoir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire l'analyse détaillée des montants inscrits dans ce compte ▪ Sélectionner quelques montants , puis : <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer qu'il s'agit de produits acquis dans l'exercice concerné. - Vérifier la conformité des montants avec les pièces justificatives <p>1.2- Charges constatées d'avance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire l'analyse détaillée des montants inscrits dans ce compte ▪ Vérifier la conformité avec les pièces justificatives. ▪ S'assurer qu'il s'agit bien de charges relatives aux exercices futurs ▪ Vérifier le calcul des prorata retenus. <p>1.3- Ecarts de conversion - Actif</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dresser un tableau récapitulatif des postes concernés par ces écarts. ▪ S'assurer que ces écarts font l'objet de provisions pour risques. 		

exercice

PROGRAMME DE TRAVAIL
LES COMPTES DE REGULARISATION

Réf

Date

	Référence Papier Travail	Observations
<p>2- REGULARISATIONS-PASSIF</p> <p>2.1- Charges à payer et intérêts courus non échus à payer</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Analyser et justifier les montants inscrits dans ces comptes▪ Sélectionner quelques montants :<ul style="list-style-type: none">- Vérifier la conformité avec les pièces justificatives- S'assurer qu'il s'agit de charges engagées durant l'exercice concerné- Vérifier l'exactitude des calculs <p>2.2- Les produits constatés d'avance</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Analyser et justifier les montants inscrits dans ces comptes▪ S'assurer qu'il s'agit bien de produits relatifs , en totalité ou en partie, aux exercices futurs▪ Vérifier la conformité avec les paiements reçus et les autres pièces justificatives▪ Vérifier le calcul des prorata retenus. <p>2.3- Les écarts de conversion - Passif</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Dresser un tableau récapitulatif des postes concernés par ces écarts▪ S'assurer que ces écarts sont constatés en comptabilité. <p>3-AUTRES</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Vérifier que les comptes de répartition périodique des charges et les comptes d'attente sont soldés en fin de période.		

Chapitre 2 : Les comptes spécifiques à l'activité de la CNSS

Dans le cadre de la fiabilisation du compte de l'affilé et en vue de la détermination de la créance, la CNSS a procédé à des travaux d'assainissement ainsi que la définition de la procédure de gestion du compte affilié.

I. Les comptes d'Affiliés (la créance de la CNSS)

1. Schéma descriptif du processus de gestion du compte affilié

2. Programme de contrôle du compte affilié

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
		Date
COMPTES AFFILIES		

A. OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES

1. S'assurer de l'exactitude des soldes figurant au grand livre et les comparer avec les états tenus par la DAFF
2. Fiabilisation du compte de l'affilié pour obtenir à la fin de l'exercice une situation reflétant la réelle créance de la CNSS
3. S'assurer de la concordance entre la créance issue de la comptabilité et celle faisant l'objet des Relevés de Comptes.

BILAN

342.

- 34211200. Affiliés en principal
- 34211400. Affiliés en pénalité
- 34212000. Correspondant allocation familiale
- 3424 . Affiliés en contentieux

349.

- 34976000. Cotisations mises en recouvrement
- 3942 . PPD Affiliés en contentieux ou suspendu

4401. Assurés allocations familiales normales à payer

44282000. Affiliés BDS non parvenus

448.

- 44882111. TFP déclarée
- 44882160. Encaissement des frais de poursuite

449.

- 44976000. Encaissement cotisations à ventiler
- 44979000. Allocations familiales impayées reversée

5141 . Banque

5582 . Chèques allocations familiales à émettre

COMPTES DE RESULTAT

6182. Perte sur créances irrécouvrables

6196. D.E.P pour dépréciation affiliés en comptes rattachés

70111000. Cotisations mises en recouvrement

70181000. Cotisations mises en recouvrement sur exercices antérieurs

71271. Commissions OFPPT

7196. Reprise sur provision pour dépréciation de l'actif circulant

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES AFFILIES	Date

B. PRINCIPES COMPTABLES A RESPECTER

Sont inscrits dans ces comptes :

Compte	composantes	Valeur D'entrée	Valeur d'inventaire
Compte de l'affilié	créances liées aux cotisations payées par les affiliés.	Montant des cotisations à payer par les affiliés.	Si le règlement final de cotisation paraît certain, sa valeur actuelle est égale à sa valeur d'entrée ; sinon, une provision pour dépréciation doit être constituée sur la base de l'état arrêté par le pôle recouvrement , le bilan fait alors apparaître distinctement : la valeur d'entrée, la provision pour dépréciation et la valeur comptable nette (par différence)
Compte du correspondant	La dette de la CNSS vis à vis des assurés : les AF à émettre déclarées sur BDS	Montant des AF à verser.	
Encaissement cotisation à ventiler	Les encaissements de cotisations hors TFP et retour AF	Montant des cotisations à ventiler de l'exercice en cours	
Provision du compte affilié et compte correspondant	Provision constituée sur la base de la situation émanant du recouvrement.	Montant de la provision	

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES AFFILIES	Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL

	Référence. Feuille de travail	OBSERVA TIONS
<i>DEMARCHE OPERATIONNELLE</i>		
<ol style="list-style-type: none"> 1. S'assurer de la réception des documents et états nécessaires à la tenue du compte de l'affilié et du compte correspondant (la DAFF, Pôle recouvrement et la DSI). 2. S'assurer que le compte affilié reflète la totalité de la prise en charge des produits mis en recouvrement. 3. Vérifier l'état des encaissements ventilés avec le montant enregistré dans le compte affilié. 4. Vérifier les émissions des titres de paiement des AF de l'exercice en cours sur la base des budgets de gestion 		
<i>CONTROLES STANDARDS</i>		
<u>AFFILIE</u>		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Comparer le débit du compte affilié avec la situation des mise en recouvrement et créances (JOC 53) fournie par la DSI et justifier les écarts. 2. Vérifier les différents flux affectant le compte de l'affilié à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Les produits constatés de l'exercice en cours ; - Les encaissements ventilés par nature (spontanés, Inspection & Contrôle et recouvrement forcé) ; - Les annulations de débit - Les encaissements annulés 3. Rapprocher le solde comptable du compte affilié avec le montant de la colonne 'période débitrice' sur ' l'état des périodes débitrices et créditrices' établi par la DSI et justifier les écarts. 4. Circulariser la totalité des produits à la DSI pour concordance. 5. S'assurer que le pôle recouvrement et la DAFF ont bien procédé à la stratification de la créance de l'affilié par relevé de compte et par degré de fiabilité 		

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES AFFILIES	Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL (Suite ...)

	Référence. Feuille de travail	OBSERVATIONS
<p>6. S'assurer que les cotisations ventilées sont correctement imputés par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisations - Pénalités - TFP - Retour AF - Inspection & Contrôle <p>et par régime</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régime général - Régime agricole - Assurance volontaire - Marins pêcheurs <p>sur la base de la situation des encaissements fournie par la DAFF</p> <p>7. Contrôler l'exactitude du montant enregistré dans le compte de TFP déclarée.</p> <p>8. Rapporter le montant comptabilisé en produit TFP sur le montant des cotisations encaissées. Le rapport doit être égal à 0,02 (2%)</p> <p>9. S'assurer que les cotisations reconnues encaissées à tort ont bien fait l'objet de vérification stricte et rigoureuse et qu'elles sont justifiées par les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • demande de restitution établie par l'affilié • ordre de restitution établi par la DAFF <p>10. Vérifier que les redressements qui accompagnent la régularisation des encaissements à tort ont bien été faits au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les AF retournées par l'affilié ; ✓ les astreintes sur les AF ; ✓ la TFP ; ✓ les pénalités sur paiement des cotisations ; ✓ les pénalités sur TFP. <p>11. A la fin de l'exercice, vérifier la mise à jour du compte affilié suspendus sur la base de documents fournis par la DAFF :</p>		

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES AFFILIES	Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL (Suite ...)

	Référence. Feuille de travail	OBSERVA TIONS
<ul style="list-style-type: none"> - La liste des affiliés suspendus au cours de l'année avec le montant de la créance - La liste des affiliés ayant repris leur activité en précisant le montant de la créance avant suspension - La liste des affiliés restant suspendus à la fin de l'année en précisant le montant de la créance. <p>12. S'assurer que la constitution de la provision sur le compte affilié a été faite sur la base de la situation de la créance en recouvrement fournie par la pôle recouvrement</p>		

II. Les comptes de prestations

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES DES PRESTATIONS	Date

A. OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES

4. S'assurer de l'exhaustivité des enregistrements des émissions des prestations ainsi que des paiements ;
5. S'assurer que les différentes prestations sont correctement imputées dans les axes analytiques qui leurs sont réservées;
6. A la fin d'année, obtenir une même situation des prestations (émission, paiements, remandatement, MAD, ...) que celle tenue au niveau de la DASS.

BILAN

342.

34212000. Correspondant allocation familiale

349.

3942 . PPD Affiliés en contentieux ou suspendu

4401 .Assurés allocations familiales normales à payer

4407 .Charge à payer des prestations

5142 . Banque

5583 . Chèques allocations familiales à émettre

COMPTES DE RESULTAT

60110000. Prestations émises

6182 . Perte sur créance irrécouvrable

6196 . D.E.P pour dépréciation des assurés et comptes rattachés

75970000. Prestations prescrites ou annulées de l'exercice

75980000. Prestation prescrites ou annulées des exercices antérieurs

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES AFFILIES	Date

B. DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Etat des émissions par nature de prestation récapitulant le nombre et le montant émis mensuellement
- Etat des blocages et des débloques des prestations au titre de chaque émission
- Etat des réémissions par nature de prestation reflétant le nombre et le montant par réémission ;
- Etat des prestations retournées impayées par émission ;
- Etat des annulations, par nature de prestation ;
- Etat récapitulatif des AF payées aux assurés
- Etat des dépenses rentrant dans le cadre du régime conventionnel
- Etat des émissions des pensions et des AF/assimilées au titre du trimestre (Maroc et étranger) récapitulant le nombre et le montant global par nature de pensions et d'AF (PV-PS-PI)
- Etat des blocages et des débloques au titre du trimestre ;
- Etat des pensions retournées impayées ;
- Etat des annulations des mandats ;
- Etat des pensions réémises
- Etat des requêtes en instances par année de rattachement
- Etat des assurés ayant atteints 3240 j et 60 ans au 31/12.

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES AFFILIES	Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL

	Référence. Feuille de travail	OBSERVA TIONS
<u>DEMARCHE OPERATIONNELLE</u>		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier fiabilité des informations contenues dans les états et documents reçus. 2. Contrôler l'exhaustivité des enregistrements. 3. Vérifier les émissions des titres de paiement des prestations de l'exercice en cours sur la base des budgets de gestion émis par la Division budgétaire 		
<u>CONTROLES STANDARDS</u>		
<u>Prestation à long terme (Pensions : PV, PS, PI) ; Prestations familiales (AF pensionnées)</u>		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapprocher la situation informatique des émissions avec le compte des prestations émises. 2. Rapprocher les ordres de paiement des émissions avec le compte des Prestations à payer 3. S'assurer que l'imputation des prestations dans les axes analytiques est correcte (PV, PS, PI, AFP) 4. S'assurer que tous les retours ont bien fait l'objet d'enregistrement comptable 5. Rapprocher le montant des retours enregistrés avec le montant des remandements, justifier les écarts. 6. S'assurer que le montant des produits de prestations prescrites concerne seulement des prestations qui ont fait l'objet de prescription de droit. 		
<u>Prestations Familiales (Allocations Familiales)</u>		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapprocher la situation informatique des émissions avec le compte des Prestation AF émises. 2. Rapprocher les ordres de paiement des émissions avec le compte des Prestations AFN à payer 3. S'assurer que le solde du compte correspondant reflète la totalité des RAF de l'exercice 4. Vérifier si les RAF ont fait l'objet de réémission par MAD 5. . 		

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	COMPTES AFFILIES	Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL (Suite ...)

	Référence. Feuille de travail	OBSERVA TIONS
<p>6. S'assurer que le montant des produits de prestations prescrites concerne seulement des prestations qui ont fait l'objet de prescription de droit.</p> <p><u>Prestations à court terme (AD, ASF, IJM)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapprocher la situation informatique des émissions avec le compte des prestations émises. 2. Rapprocher les ordres de paiement des émissions avec le compte des Prestations à payer 3. S'assurer que l'imputation des prestations dans les axes analytiques est correcte (IJ1, IJ2, AD, ASF) 4. S'assurer que tous les règlements des IJM se font pas MAD, et rapprocher le montant des paiements avec le support des MAD payées envoyé par la banque 5. S'assurer que tous les retours ont bien fait l'objet d'enregistrement comptable 6. Rapprocher le montant des retours AD et ASF enregistrés avec le montant des remandements de ces 2 prestations, justifier les écarts. 7. Rapprocher le montant des retours IJM enregistrés avec le montant des réémissions, justifier les écarts. 8. S'assurer que le montant des produits de prestations prescrites concerne seulement des prestations qui ont fait l'objet de prescription de droit. 		

III. Les comptes de placement

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	Date

A. OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES

1. S'assurer que les montants inscrits au Bilan reflète l'évaluation réelle du portefeuille de la CNSS ;
2. Obtenir une Plus-Value correctement calculée et rapprochée avec les états fournis par les sociétés de gestion

BILAN

- 350. Titre et valeur de Placement
- 395. Provision pour Dépréciation des titres et valeurs de placement

COMPTE DE RESULTAT

- 6385. Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement
- 6394. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement
- 6398. Dotation financières des exercices antérieurs
- 738. Intérêts et autres produits financiers
- 739. Reprises financières ; Transferts de charges

Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	Date

B. PRINCIPES COMPTABLES A RESPECTER

La Caisse Nationale De Sécurité Sociale « CNSS », comme toutes les grandes entreprises marocaines s'est dotée depuis quelques années du système de gestion de la trésorerie en date de valeur, dont la mise en place est en cours de réalisation et qui repose sur trois étapes principales :

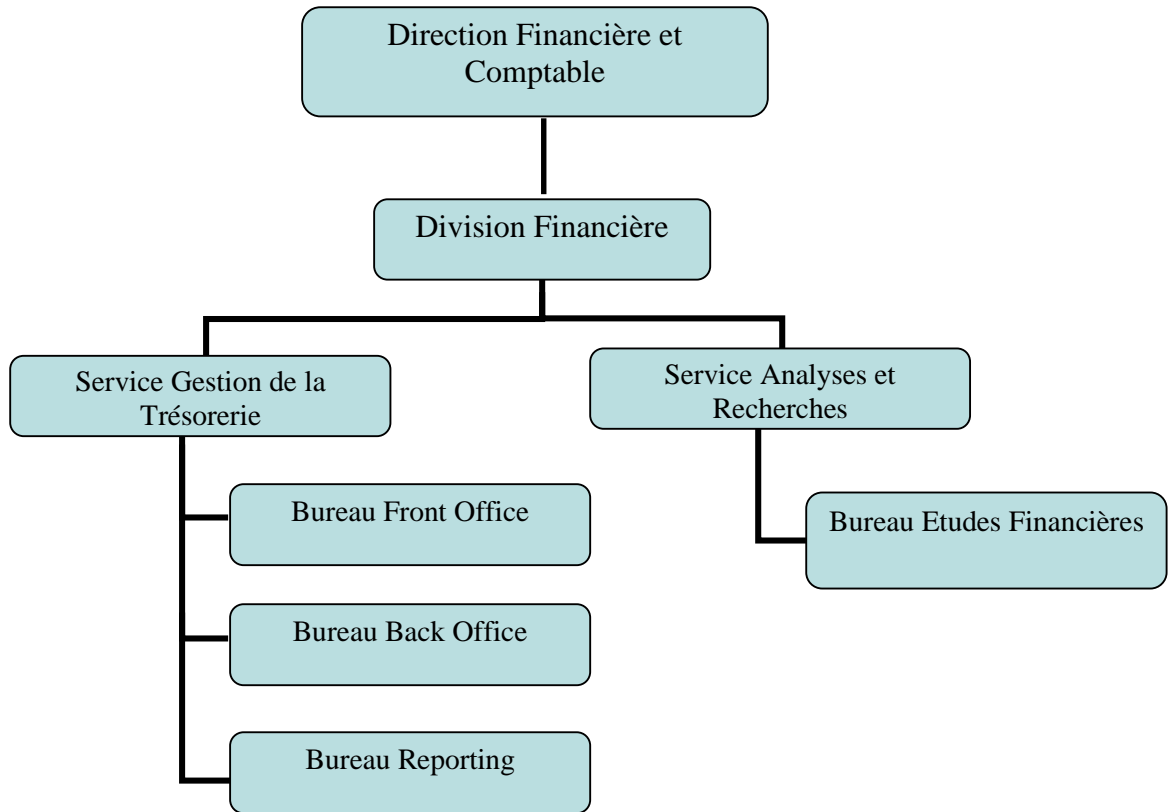
La gestion de la trésorerie prévisionnelle en date de valeur.

Le suivi de la trésorerie en date de valeur.

Le placement des excédents de la trésorerie.

Dans une optique de création d'une salle de marché adaptée aux exigences et aux objectifs de l'organisme, la Division Financière est la seule cellule chargée de la gestion de la trésorerie de la CNSS et qui doit regrouper les principales fonctions de ce type de structure, à savoir :

- Le Front Office
- Le Back Office
- Le Reporting
- Les Etudes Financières



Exercice	PROGRAMME DE TRAVAIL	Réf
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	Date

C. PROGRAMME DE TRAVAIL

	Réf.	
DEMARCHE OPERATIONNELLE	F	T
1- Contrôler les états et tableaux auxiliaires avec la comptabilité 2- Faire un suivi périodique de la situation tenue intrinsèquement avec les états fournis par les sociétés de gestion 3-		
CONTROLES STANDARDS		
<p style="text-align: center;">Titres et valeurs de placement</p> 1- Rapprocher le fichier « Opération de placement » avec le grand livre, et s'assurer de l'exhaustivité des enregistrements des opérations de l'exercice. 2- Rapprocher le grand livre avec les états reçus des sociétés de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier les montants de souscriptions et de rachats ainsi que les dates de valeur - Contrôler le nombre des parts concernant chaque opération et le stock des titres en porte-feuille à la fin de l'exercice - Contrôler la plus value affichée dans le grand-livre avec celle calculée par les sociétés de gestion sur la base de PMUP 3- Faire un suivi rigoureux de l'état des manquants et relancer les sociétés de gestion pour l'envoi régulier des états hebdomadaires des opérations 4- A la fin de l'exercice, obtenir la même situation dans le grand livre que celle affichée dans le fichier des opérations de placements et les états externes reçus des sociétés de gestion.		

Conclusion

Conclusion

La CNSS essaie de renouer avec son métier : **la prévoyance sociale** et de rétablir des rapports de confiance vis à vis des assurés. Pour ce, il va falloir fiabiliser la créance et mettre à jour sa comptabilité.

Censée relancer la politique de recouvrement, la dernière amnistie décrétée par la boîte concernant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1996 en vertu de la loi (15-98) n'a pas vraiment permis à la CNSS de récupérer ses impayés. Les gros débiteurs n'ont toujours pas payé. Le montant global dû par ces derniers est estimé à quelque 5 milliards de Dhs.

Le problème du retard des versements dus à la CNSS par les affiliés est récurrent et constitue une véritable entorse au bon fonctionnement de l'organisme. La création d'inspections de contrôle dont un des rôles primordiaux consiste à faire respecter les délais impartis par la loi n'a pas toujours abouti aux résultats escomptés.

Tout porte à croire que l'affaire patauge sérieusement. Depuis plusieurs mois déjà, ses agents mènent campagne auprès des entreprises pour la récupération des cotisations impayées. Ce ne sont pas moins de 5.000 affiliés qui sont concernés sur les 121.423 que compte la CNSS, soit près de 4, 2%. Plus précisément, il s'agit non pas d'une campagne de recouvrement mais d'une opération d'envoi de relevés de comptes. La CNSS procède régulièrement à la mise à jour des relevés de compte de ses affiliés, ce qui lui permet de combler une partie de son déficit.

Apurer le passé ne suffit pas, l'assainissement est le point d'achoppement de toutes les tentatives de réforme de la CNSS. En effet, M. Chraïbi a indiqué que l'opération des travaux d'assainissements des comptes de la CNSS a été lancée avec la participation de deux bureaux conseil engagés par la CNSS suite aux

recommandations du Comité de Gestion et d'Etudes dans le but d'assainir ces comptes et leur présentation au conseil d'administration pour approbation.

Tout le staff de la DFC se mobilise donc pour la réalisation de son objectif stratégique à savoir la certification des comptes. Les travaux d'assainissement ainsi que la mise en place du nouveau Système Comptable et Financier sont en leur phase finale.

C'est dans les mêmes perspectives que s'inscrit la conception des *Programmes de Contrôle des Comptes*, il en résultera un suivi régulier et ponctuel de la comptabilité. Le contrôle et la vérification de la qualité des informations collectées et enregistrées sera automatique et obligatoire ce qui va permettre par la suite d'obtenir, à la fin de l'exercice, une comptabilité correcte et fiable ajoutant à cela la pertinence des états de synthèses ainsi établis seront plus exacts.

Bibliographie

« **AUDIT FINANCIER : Les outils de l'Audit** » ATH, Editions CLET

« **La trésorerie, c'est simple** » Jean-François Regnard, Top Editions

« **Manuel de Procédures de la CNSS** »

« **Manuel de Fonctionnement des Comptes de la CNSS** »

« **Les outils de contrôle de gestion** »

« **L'Economiste** »

« **Le Matin du Sahara** »

« **Bulletin ATTADAMONE** »

Webographie :

www.attadamone.cnss

www.damancom.ma